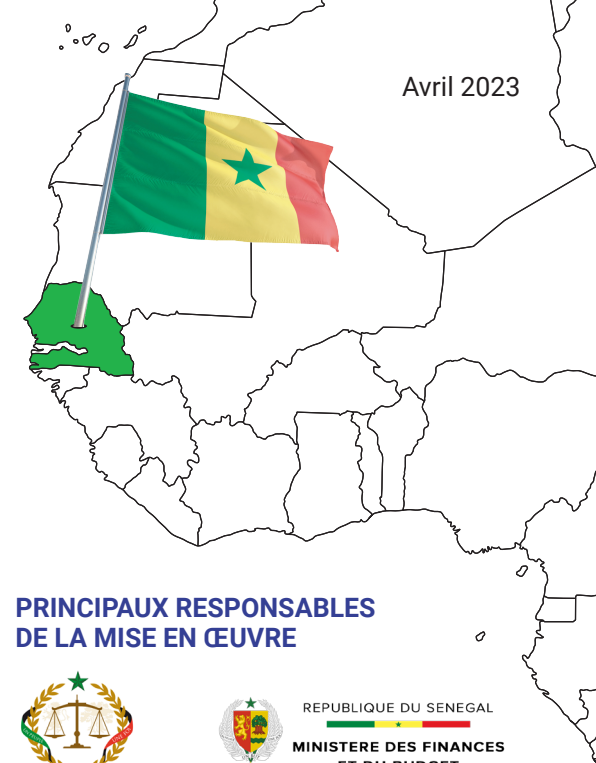




Opening
Extractives

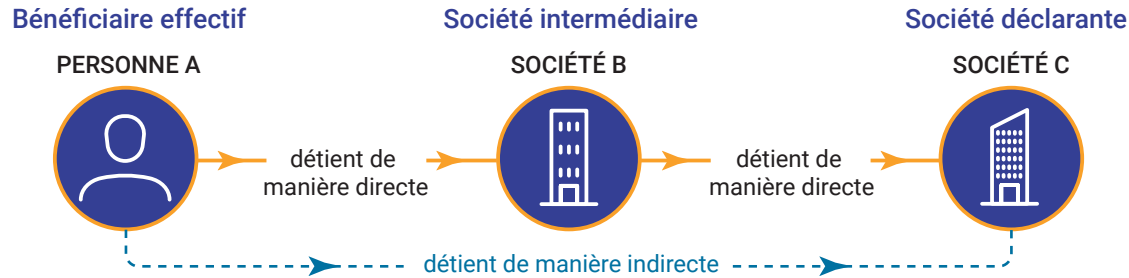
Déverrouiller les
données sur les
bénéficiaires effectifs

Avril 2023



Fiche d'information sur la transparence de la propriété effective: Sénégal

Qu'est-ce qu'un bénéficiaire effectif ?



- Le bénéficiaire effectif (parfois aussi appelé "UBO", de l'anglais "ultimate beneficial owner") est un terme utilisé au sens juridique pour désigner les personnes physiques qui sont les propriétaires réels d'entités ou constructions juridiques (par ex: sociétés commerciales, trust ou fiducies). Ce sont les personnes qui, en général, peuvent retirer un bénéfice des activités d'une entreprise ou les contrôler.
- Dans certains cas, la structure de propriété d'une entreprise peut être complexe et opaque. Des personnes morales peuvent être constituées par d'autres sociétés ou fiducies, ce qui signifie que l'on ne sait pas toujours qui les contrôle et qui retire un gain de leurs opérations et des profits qu'elles génèrent.

La transparence de la propriété effective signifie simplement la transparence des informations relatives à la ou aux personnes physiques qui possèdent, contrôlent ou retirent un bénéfice d'entreprises ou autres entités et constructions juridiques.

PRINCIPAUX RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET



Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal



MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ENERGIES



MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

PARTENAIRE TECHNIQUE



FAITS MARQUANTS



Plus de **130** pays se sont engagés à faire de la transparence de la propriété effective un outil de lutte contre les flux financiers illicites, en particulier dans les secteurs à haut risque comme les industries extractives.



Sur les **54** pays d'Afrique, **23** disposent de cadres légaux et réglementaires sur la propriété effective, et **5** de ces **23** pays font partie du programme Opening Extractives.



Sur les **9** pays africains ayant créé un registre central de la propriété effective, **4** dont le Sénégal, font partie du programme Opening Extractives. Le programme Opening Extractives a été lancé au Sénégal le 30 juin 2022, le Sénégal étant le seul pays francophone membre de l'ITIE.

AVANTAGES



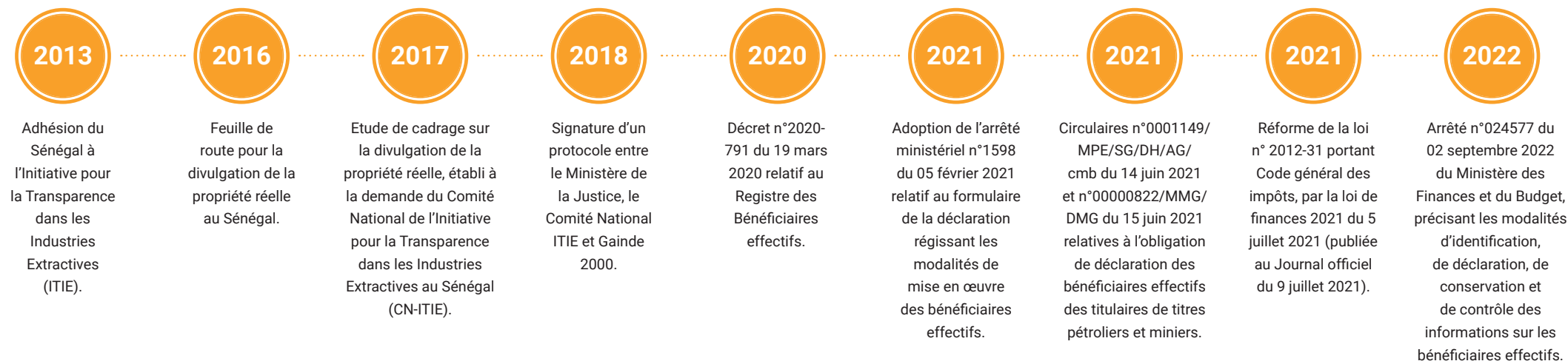
- **Pour les États et les gouvernements:** Réduire les risques de corruption sous ses diverses formes, réduire les risques d'évasion fiscale, de fraude dans les marchés publics et de mauvaise gestion des ressources.
- **Pour les autorités en charge de l'application de la loi:** Faciliter l'accès rapide aux renseignements requis pour instruire les enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les crimes financiers complexes.
- **Pour les journalistes et les organisations de la société civile (OSC):** Faciliter le journalisme d'investigation et exiger des autorités gouvernementales et des entreprises qu'elles rendent des comptes aux citoyens.
- **Pour les entreprises:** Créer un marché équitable et ouvert pour faciliter le commerce et les procédures de vérification préalable.
- **Pour le Sénégal:** Renforcer la confiance du public dans la lutte du gouvernement contre la corruption et faire du Sénégal un pays où le climat des affaires attire les investisseurs.

RAPPEL HISTORIQUE SUR LA QUESTION AU SÉNÉGAL

Évolution des réformes concernant la transparence de la propriété effective au Sénégal, depuis la prise d'engagement jusqu'à la mise en œuvre:

Sénégal: rapport d'orientation et d'évaluation:

<https://www.openownership.org/fr/publications/senegal-orientation-et-evaluation/>



Définition de la propriété effective au Sénégal

Aux termes du **décret no 2020-791**, un bénéficiaire effectif est défini comme : « (...) la ou les personnes physiques qui possèdent ou contrôlent, directement ou indirectement, la personne morale ou physique immatriculée ou déclarant son activité. En aucun cas, il ne peut en aucun cas s'agir d'une personne morale (...).

Doivent notamment être déclarées comme bénéficiaires effectifs "toutes les personnes physiques qui détiennent, directement ou indirectement, au moins 2% du capital ou des droits de vote de la société déclarante (...)"